AVIS DE MARCHE

Pouvoir adjudicateur
Mairie de Roquebrune-sur-Argens - Hôtel de ville - Rue Grande André Cabasse - 83520 Roquebrune-sur-Argens

Point de contact* : Monsieur Yoann GNERUCCI, 1er Adjoint, délégué aux marchés publics.
Téléphone : +33 0494195913 - Courriel : marchespublics@mairie-roquebrune-argens.fr
Adresse du profil d'acheteur : https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com

Communication
-Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com
-Adresse à la laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Voir le Règlement de la consultation
-Remises des offres : Voir le Règlement de la consultation.

Objet
ENTRETIEN ET DEPANNAGE DE MATERIELS DE CUISINE, DES HOTTES DE CUISINE ET DE PETITS ET GROS ELECTROMENAGER

Codes CPV :
Objet principal : 50883000-8 : Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration
Objets complémentaires : 39713200-5 Lave-linge et sèche-linge ; 39716000-4 Pièces pour appareils électroménagers ; 39700000-9 Appareils ménagers.

Type de marché : Services

Description succincte : Entretien et dépannage de matériels de cuisine et d'appareils électroménager.

Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : NON

Description

Description des prestations :
-Entretien et dépannage d'environ 79 matériels de cuisine (fours, friteuses, armoires froides, laveuses….) et appareils électroménager (machines à laver, sèche-linges).
-L'attention est attirée sur le fait qu'il y a des prestations comprises dans le forfait de maintenance (Poste P1) et prestations non comprises dans le forfait de maintenance (Poste P2 – Hors forfait) :
Poste P1 - Prestations forfaitaires de maintenance : Maintenance préventive et corrective forfaitaire avec fourniture des pièces détachées d'origine ou certifiées conformes par attestation du fabricant de l'équipement.
Poste P2 - Prestations hors forfait de maintenance : Relèvent du poste P2 :

- les interventions ne faisant pas partie des prestations forfaitaires de maintenance ;
- les interventions consécutives à une utilisation anormale du matériel ou des équipements.

-Les marques et types d'appareils à entretenir, leur nombre, leur âge, leur emplacement et leur état au moment de l'établissement du CCTP sont indiqués exclusivement au bordereau des prix unitaires (BPU).
-Accord-cadre avec minimum et maximum annuels : 10 000.00 € HT – 35 000.00 € HT

Critères d'attribution : Prix : 100%

Valeur estimée : Estimation de la valeur totale pour la durée totale de l'accord-cadre : 140 000 € HT

Durée – Délai - Reconduction :
Durée : Le marché court de la date de notification du marché au 31 décembre 2024 pour la première période d'exécution.
Délai : La prestation devra être exécutée selon la périodicité réglementaire ou celle préconisée par les constructeurs (exemples : 1/ armoire chaud froid : vérification des condenseurs tous les 3 mois, vérification des résistances tous les ans – 2/ Hotte : vérification de la sécurité générale tous les ans, mais vérification du caisson d'extraction toutes les 2000 H). En tout état de cause, le titulaire prendra attache avec le service gestionnaire pour effectuer ses visites au moment opportun. Le délai d'exécution des interventions correctives sera fixé dans chaque bon de commande, ces délais de réparation pouvant dépendre de la nature des pannes et des pièces à commander.

Reconduction : Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois aux conditions initiales, par période de 1 an, à moins que le pouvoir adjudicateur n'en décide autrement. La décision de ne pas reconduire le marché sera prise de manière expresse comme il est dit au cahier des charges. Le titulaire du marché ne peut pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R2112-4 du CCP.

Variantes : Des variantes seront prises en considération : Non

Options : Non

Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes remplies et datées par une personne habilitée à engager l'entreprise, le pouvoir adjudicateur imposant que l'opérateur économique soit inscrit sur un registre professionnel en application de l'article R2142-5 du CCP.

Justificatifs candidature :
- A/ la lettre de candidature, (imprimé DC1 à compléter, joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent), et en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants. Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (Kbis, délégation(s) de pouvoir, etc.) doivent être communiqués.
- B/ une déclaration sur l'honneur conforme aux dispositions de l'article R2143-3-1° (cas d'exclusion des marchés publics et obligation d'emploi des travailleurs handicapés) du CCP (DC1). Au titre de cette déclaration, le candidat peut remettre la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire. S'il n'est pas en redressement judiciaire, il peut spontanément remettre un extrait Kbis ou équivalent de moins de trois mois ;
- C/ les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur pour vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles du candidat en application de l'article R2143-3-2° du CCP

Dans le cadre des justificatifs à produire mentionnés dans la présente procédure de passation de marché, le candidat peut compléter l'imprimé DC2, joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent.
Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus à l'article D 8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du Travail (extrait kbis …).

Capacité économique et financière
-Fournir une déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** portant sur les trois derniers exercices disponibles. Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.

Capacité technique et professionnelle
-Fournir une liste des **principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant et/ou le volume traité, la date et le destinataire public ou privé**. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
-Fournir le **certificat de qualification professionnelle Qualicuisine** étant précisé que le candidat peut apporter tout moyen de preuve équivalent et/ou des certificats équivalents d'organismes établis dans un Etat membre de l'union européenne.
-Une déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des **trois dernières années** ;
-Une déclaration indiquant l'**outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Procédure : Procédure adaptée ouverte
Accord-Cadre : avec 1 seul opérateur économique.

Renseignements d'ordre administratif

Date limite de réception des offres : **8 FEVRIER 2024 A 12 H 00.**

Langue : Français

Délai de validité des offres : 4 mois à compter de la date de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Sélection des candidatures
En application des articles L2141-1 à L2141-5, R2142-1 et R2143-3 du CCP, seront retenues les candidatures qui :

- sont recevables au regard des articles R2143-3 à R2144-3 du CCP ;
- présentent des capacités économiques et financières et professionnelles et techniques suffisantes ;
- sont accompagnées des pièces réclamées au titre de l'article R2143-3 du CCP.

Négociation : la Commune se réserve le droit de négocier comme il est dit au règlement de la consultation.
Visite des lieux : Une visite des lieux est obligatoire. Les candidats devront prendre contact auprès des référents indiqués au règlement de la consultation. La visite concernera l'ensemble des sites et se fera individuellement.
Remise des offres par voie électronique : La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com. Pour les modalités de remise des offres, se référer aux conditions générales de la plateforme.
Demande de renseignements : Voir le règlement de la consultation

Voies et délais de recours
Instance chargée des procédures de recours et renseignements sur les délais et voies de recours
Tribunal administratif de Toulon - 5, Rue Racine - 83000 Toulon

Date d'envoi du présent avis
04 JANVIER 2024

Pour le Maire, et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Délégué aux marchés publics,
Yoan GNERUCCI